

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<p>Législature 2015-2020 Résolution PR-1258 Séance du 5 décembre 2017</p>
--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la lettre du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture du 12 juin 2017 concernant la consultation des communes sur le projet de mise à jour du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01;

vu la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998;

vu les dispositions de l'article 5, alinéas 1 à 6, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929;

conformément à l'article 30A, alinéa 1, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 71 oui contre 1 non

Article unique. – Approuve dans son principe le projet de révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre.